



## Veuve autorisation de location de ma maison

Par **odette chatton**, le **27/06/2009** à **16:14**

Bonjour,

Je suis veuve avec 3 enfants adultes j'habite dans une résidence pour personne âgées. je me suis marié sous le régime de la communauté et nous nous sommes fait quelques années avant son décès une donation entre époux .

Je souhaite louer ma maison qui se trouve inhabité, suis je obliger dans aviser mes enfants si c'est le cas ont il le droit de refuser.

Que puis je faire, je vous remercie de me répondre.

Je vous remercie de bien vouloir m'informer.

Par **Patricia**, le **27/06/2009** à **19:41**

Bonsoir,

Vous en êtes la seule et unique propriétaire, vous pouvez donc faire appel à une agence immobilière pour la louer de votre plein gré sans les autorisations de vos enfants ni même leur devoir quoi que ce soit sur les loyers perçus.

En cas de doute, téléphonez à votre notaire il pourra vous donner des renseignements complémentaires.